

Création du Charles de Gaulle Express : réagissez avant le 12 juillet !

Serpent de mer depuis 18 ans, la liaison rapide entre la gare de l'Est et l'aéroport de Roissy fait l'objet d'une nouvelle enquête publique, jusqu'au 12 juillet. Associations et riverains persistent dans leur refus de ce projet qu'ils estiment coûteux et inutile.

Rien de bien nouveau lors de la réunion publique au Louxor, le 16 juin dernier : en dépit des protestations, le tracé aérien a été confirmé. Cependant, une information pour notre arrondissement : le pont-rail de la porte de La Chapelle devra être déconstruit et remplacé par un ouvrage neuf. Ce qui n'augure rien de bon en matière de nuisances supplémentaires pour les riverains, déjà mobilisés contre cette balafre ferroviaire supplémentaire dans le 18e !

A leurs côtés, et très active depuis 2008, l'Association pour le suivi de l'aménagement Paris Nord-Est (ASA PNE) a lancé une action ciblée principalement sur la

porte de La Chapelle : distribution de tracts, table de quartier pour inciter les habitants à déposer leurs avis et contributions à l'enquête publique non seulement dans les mairies du 10e et du 18e, mais aussi celles de Seine-Saint-Denis et Seine-et-Marne concernées par le trajet du CDG Express.

Double emploi

A ce sujet, Olivier Ansart, président d'ASA PNE relève que si une réunion de concertation a eu lieu au Mesnil-Amelot (77), aucune n'est prévue en Seine-Saint-Denis, « alors qu'un viaduc de 8 km doit relier Mitry-Mory à l'aéroport ! » Du coup, les communes organisent la concertation avec leurs populations et les habitants

de Sevrans ont diffusé eux-mêmes un tract.

Au-delà du tracé en extérieur de cette ligne, les critiques visent son coût « qui serait proche de 1,7 milliard d'euros », précise Olivier Ansart et ne pourrait être financé par le seul prix des billets (même à 24 € comme annoncé, soit 2,5 fois plus cher que par le RER).

Pire encore, de forts doutes planent sur son utilité réelle. En effet, elle devrait être terminée en 2023, à la même époque que le Grand Paris express qui verra la nouvelle ligne 17 relier Saint Denis-Pleyel à Roissy, via des correspondances avec les RER B et D et avec la ligne 14, après son prolongement vers le nord.

En revanche, l'amélioration du

trafic sur le RER B, réclamée en particulier par l'association «Vivre sans CDG express et par la CGT cheminots, mettrait tout le monde d'accord. La Cour des comptes préconise d'ailleurs en priorité la rénovation du réseau ferroviaire entre la gare du Nord et Roissy.

Une étude obsolète

La nouvelle enquête publique est la conséquence du changement de montage financier, puisqu'il s'agit désormais d'un partenariat entre Paris Aéroports et SNCF Réseau, où le privé n'intervient plus.

Mais l'étude d'impact a été invalidée en avril dernier par l'Autorité environnementale, instance relevant du ministère de l'Ecologie, car elle datait de... 2007 et ne tenait pas compte des évolutions de la réglementation intervenues depuis cette date ! Rien par exemple au regard des sites Natura 2000, des règles de la biodiversité ou sur la qualité de l'air. L'Autorité pointe du doigt plusieurs

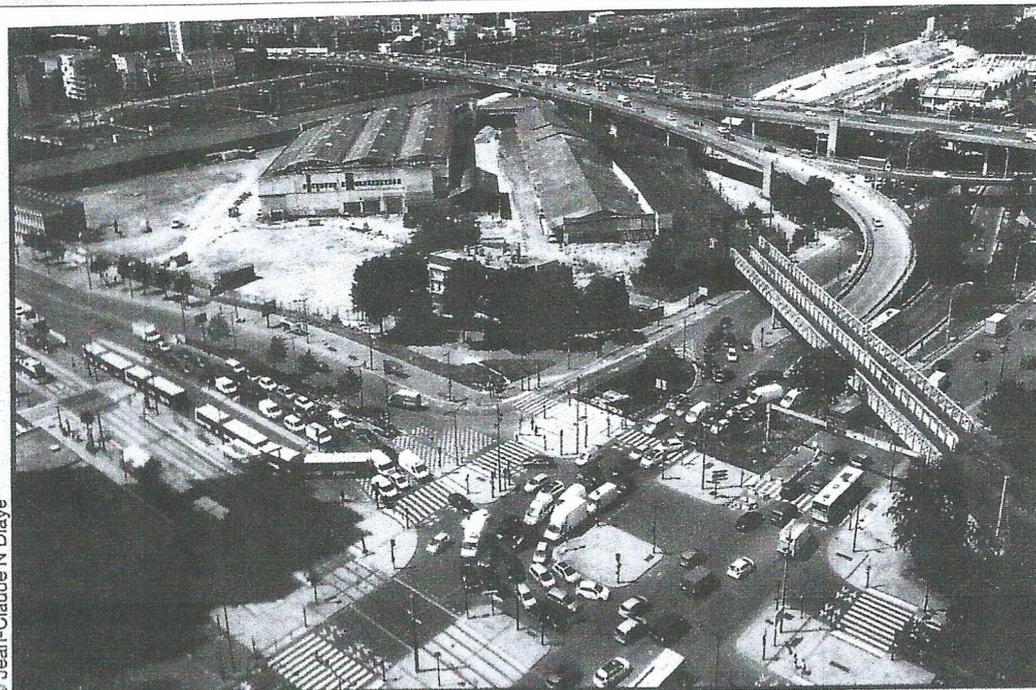
enjeux environnementaux mis en avant par l'ASA PNE, en particulier « l'augmentation du bruit ferroviaire » et « les effets du projet sur les possibilités de renouvellement urbain du secteur de La Chapelle à Paris ».

En principe, l'enquête publique devrait s'appuyer sur une étude d'im-

impact prenant en compte ces observations mais, lors de la réunion au Louxor, les réponses sur ce point étaient assez floues ! Pour Olivier Ansart, la non-conformité de l'étude d'impact serait « susceptible d'invalidier l'ensemble de l'enquête publique et nous allons agir dans ce sens ».

Surtout, comme l'a relevé l'Au-

torité environnementale, le tracé aérien du CDG express est totalement incohérent au regard des projets d'aménagement urbain programmés : grand parc paysagé Chapelle charbon, campus Condorcet, gare des Mines, etc.



Vue plongeante sur le pont rail et le nœud routier de la porte de La Chapelle.

ASA PNE continue de militer pour l'enfouissement de la ligne, également défendu au plan politique par EELV, le Parti de gauche et le PC. La mairie du 18e, comme la mairie de Paris, demandent aussi un

Cependant, si les maires des 10e et 18e étaient présents à la réunion publique du 16 juin au Louxor, aucun adjoint à la maire de Paris ne s'était déplacé !

Le commissaire enquêteur doit remettre son rapport début octobre, ouvrant sans doute la voie à d'éventuels recours juridiques.

Annie Katz

Jusqu'au 12 juillet, les Parisiens peuvent consulter le dossier dans les mairies des 10e et 18e arrondissements. Il est disponible sur internet : www.enquetepublicquecdgexpress.fr

juillet/août 2016

Le 18e du mois